

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

COMMUNE DE JOURNANS



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et de son budget annexe.

En 2018, la commune de Journans dispose de 2 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe – service eau

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2017	MONTANT RÉALISÉ 2018
DEPENSES	Charge à caractère général	73 618.00 €	69 280.54 €
	Charges de personnel	131 627.34 €	135 030.99 €
	Atténuation de produits	0.00 €	170.00 €
	Autres charges de gestion courante	25 194.74 €	25 672.83 €
	Dépenses de gestion des services	230 440.08 €	230 154.36 €
	Charges financières	6 165.89 €	5 431.29 €
	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	236 605.97 €	235 585.65 €
	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 917.00 €	4 641.72 €
	TOTAL DES DEPENSES	242 522.97 €	240 227.37 €
RECETTES	Atténuation de charges	575.00 €	4 276.51 €
	Recettes des services	43 181.16 €	41 062.01 €
	Impôts et taxes	186 731.20 €	190 787.20 €
	Dotations, subventions et participations	47 622.72 €	40 850.00 €
	Autres produits de gestion courante	2 675.30 €	3 292.00 €
	Recettes de gestion des services	280 785.38 €	280 267.72 €
	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
	Produits exceptionnelles	407.50 €	1 140.16 €
	Total des recettes réelles	281 192.88 €	281 407.88 €
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES	281 192.88 €	281 407.88 €

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 0.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 57.32 % des dépenses de fonctionnement de la commune. En 2017 ils ne représentaient que 55.63%. L'augmentation se justifie par l'embauche d'un contractuel en remplacement d'un agent en congés maternité (septembre à décembre). Cette augmentation est comblée par les atténuations de charge (remboursement indemnités journalières) qui passent de 575.00 € à 4 276.51 €.

Les dépenses de fonctionnement baissent de 242 522.97 € à 240 227.37 € soit une diminution de 1%.
En 2018, les dépenses d'ordre concernent uniquement les amortissements.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, camping ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement restent stables, malgré une baisse des dotations.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Taxe d'Habitation : 13.36 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 14.92 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 56.24 %

- Les dotations versées par l'Etat

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- des recettes de produits des services (camping, garderie, cantine),
- de la bonne tenue des droits de mutation.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

.Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

.Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018 sont les suivants :

- Extension du cimetière communal,
- Mise en accessibilité : camping accès et douche PMR + accès wc public,
- Plate-forme forêt communale,

- Matériel de désherbage,
- Restauration des archives communales
- Travaux voirie pose de coussin lyonnais RD52h
- Réfection des douches du camping et remplacement du ballon d'eau chaude
- L'atlas de la biodiversité
- Mobilier école
- Achat de terrains.

Les dépenses réalisées en 2018 sont :

- la mise en accessibilité du camping : douche PMR,
- la rénovation des douches et le remplacement du ballon d'eau chaude,
- l'extension du cimetière communal,
- l'achat du matériel de désherbage et du mobilier pour l'école,
- l'achèvement de l'atlas de la biodiversité,
- la restauration des archives,

L'étude de la plate-forme dans la forêt est réalisée, les travaux ont débuté et seront achevés en 2019.

L'extension du cimetière sera achevée début 2019, les travaux de voirie débuteront en avril 2019, les achats de terrain seront réalisés au 1^{er} semestre 2019.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	24 753.06 €	Emprunt	0.00 €
Remboursement FCTVA	1 402.00 €	FCTVA	7 305.00 €
Frais d'études :		TAXE D'AMENAGEMENT	10 594.15 €
- atlas de la biodiversité	1 500.00 €	Affectation résultat 2017	77 617.47 €
- plate-forme forêt communale	840.00 €		
Travaux de bâtiments :		Subventions :	
- Rénovation des douches camping + ballon d'eau chaude	11 417.02 €	Conseil Départemental + DETR	5 471.05 €
- Accessibilité : douches PMR camping	7 886.34 €	Acompte DETR	8 349.60 €
Autres travaux :		Agence de l'eau	2 630.00 €
- Extension du cimetière	91 493.47 €	Conseil Départemental	551.75 €
Autres dépenses d'équipement :		Produits (écritures d'ordres entre se	4 641.72 €
- Matériel de désherbage	3 945.60 €		
- Mobilier école	1 081.73 €		
- Restauration des archives communales	1 471.32 €		
Charges (écritures d'ordres entre sections)	0.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL	145 790.54 €	TOTAL GÉNÉRAL	117 160.74 €

Solde d'exécution positif reporté 2017 : 30 727.97 €

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 145 790.54 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentent 117 160.74 €, correspondant aux recettes de l'année 2018 pour 34 901.55 € auxquels s'ajoutent 77 617.47 € d'affectation de résultat 2017 et 4 641.72 € d'amortissement.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 34 325.00 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 sur 2019.

Ces crédits permettront début 2019 d'achever : l'extension du cimetière communal, plate-forme forêt communale et de débiter le programme de voirie.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 13 080.00 € et correspondent aux subventions restant à recevoir pour l'extension du cimetière et l'atlas de la biodiversité.

III. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 24 753.06 € en 2018 contre 24 018.46 € en 2017.

L'encours de la dette total est de 212 347.65 € (capital) au 31 décembre 2018, soit 575.47 € par habitant. (moyenne des communes de la même strate (ratios 2016) 521 € / habitants)

IV. Les ratios de la commune*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2017/ habitants	Valeurs 2018/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	641.21 €	638.44 €
Produit des impositions directes / population	506.05 €	517.04 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	762.04 €	762.62 €
Dépenses d'équipement brut / population	74.06 €	324.22 €
Encours de dette / population	707.64 €	575.47 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	80.24 €	76.92 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55.63 %	57.32 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92.69 %	92.51 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9.72 %	42.51 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92.86 %	75.46 %

*Pour 2017 données calculées à partir de la population INSEE 2018 de Journans soit 369 habitants

*Pour 2018 données calculées à partir de la population INSEE 2019 de Journans soit 369 habitants

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAU

Les résultats de clôture 2018 de ce budget annexe s'établissent comme suit :

- Excédent de la section d'investissement : 2 625.80 €
- Excédent de la section d'exploitation : 1 806.30 €

Les recettes d'exploitation 2018 s'élèvent à 39 464.05 €.

Elles se composent :

- de la vente d'eau pour 33 783.78 €,
- de la redevance pollution domestique pour 4 426.27 €
- de prestations de service pour 105.00 €

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour 1149.00 €

Les dépenses d'exploitation 2018 s'établissent à 37 657.75 €.

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (24 087.66 €) correspondant à la fourniture d'eau potable, électricité, syndicat, analyse ect... (21 894.29 €), à l'achat de compteurs (48.11 €) et à l'entretien du réseau (2 145.26 €),

Ces dépenses à caractère général sont complétées par des charges de personnel pour 2 728.51 €, le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution domestique pour 4 538.00 €, les intérêts de la dette pour 1 363.58 € et l'amortissement des équipement pour 4 940.00 €.

En investissement, le compte administratif retrace les recettes qui correspondent à l'affectation du résultat 2017 pour 2 349.26 € et les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 4 940.00 € soit un montant total de 7 289.26 €.

Les dépenses d'équipement engagées correspondent au remboursement en capital de la dette pour un montant de 3 514.46 €.

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour 1 149.00 €. Le montant total des dépenses s'élèvent à 4 663.46 €.

L'encours de la dette total est de 37 003.09 € (capital + intérêt) au 31 décembre 2018, soit 100.27 € par habitant.

La compétence eau potable a été transférée au 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Ain Veyle Revermont.

Les amortissements et l'encours de la dette sont également transférés.

Les excédents d'exploitation et d'investissement seront reportés ultérieurement.